

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 26014 Numéro SIREN : 823 877 774 Nom ou dénomination : 7NIEL

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 11134

7NIEL

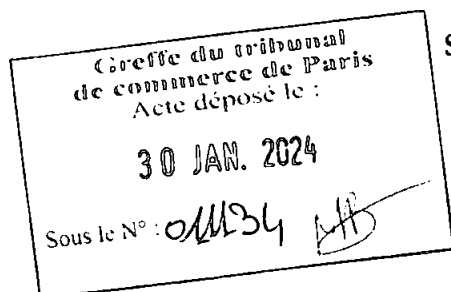
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE NIEL

75017 PARIS

R.C.S. 823 877 774 PARIS



**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

Le 30 juin 2021, Monsieur Philippe RAYNAL, en sa qualité d'associé unique propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société « 7NIEL »,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes et quitus au Président ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

Le Président informe que les comptes 2020 ont été établis pendant la crise sanitaire et la pandémie liée au Covid-19. La priorité de la Société est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires et de ses clients.

Dans ce contexte de forte incertitude, la Société a mis en place un plan d'actions destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La Société est confiante dans les mesures prises visant à renforcer le contrôle de ses investissements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique sa rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences de la survenance postérieure à la clôture de la crise liée au Covid-19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte.

A date les mesures prises dans le cadre de la crise liée au Covid-19 sont maintenues.

PREMIERE DECISION

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport du président, les explications complémentaires fournies par le président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31

décembre 2020, tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte une perte d'un montant de 40.739,40 euros.

L'associé unique donne quitus au Président pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition faite par le président décide que le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 40.739,40 euros sera affecté au compte « report à nouveau ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours de ces trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne acte au président de l'exécution des prescriptions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce. En tant que de besoin, elle accepte, ratifie et prend en charge les opérations dont il lui a été rendu compte.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent procès-verbal.

Philippe RAYNAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raynal', written in a cursive style.

7NIEL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 10.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE NIEL

75017 PARIS

R.C.S. 823 877 774 PARIS

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et à vos statuts, pour vous informer de l'activité de votre Société et vous présenter le bilan et les comptes au 31 décembre 2020.

Les comptes de la société ont été établis sur la base des principes comptables français généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

I – Approbation des comptes 2020 et affectation du résultat

Conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce nous vous informons que comptes 2020 ont été établis pendant la crise sanitaire et la pandémie liée au Covid-19.

La priorité de la Société est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires et de ses clients. Dans ce contexte de forte incertitude, la Société a mis en place un plan d'actions



destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La Société est confiante dans les mesures prises visant à renforcer le contrôle de ses investissements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique sa rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences, notamment sur l'évaluation de la valeur des actifs, de la survenance postérieure à la clôture de la crise liée au Covid-19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte.

Activité de la société

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 245.745 euros contre 664.842 euros au titre de l'exercice précédent.

Après comptabilisation des charges d'exploitation pour 329.832 euros et des produits d'exploitation pour 289.817 euros, le résultat déficitaire d'exploitation s'élève à 40.015 euros.

Après comptabilisation d'un résultat financier déficitaire pour 724 euros, il ressort au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un résultat net comptable déficitaire de 40.739,40 euros contre un bénéfice net de 21.001,44 euros au titre de l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 40.739,40 euros au compte « report à nouveau ».

Dividendes distribués antérieurement

Nous vous rappelons, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'aucune dépense somptuaire n'est à réintégrer au bénéfice pour l'établissement de l'impôt.

Conventions réglementées

Conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, le Commissaire aux Comptes a été avisé des conventions de cette nature dans le délai prescrit par la loi. Il devra présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2020, un rapport relatant celles-ci et sur lequel les associés devront statuer. L'associé intéressé à la convention ne participe pas au vote.

II - Perspectives d'avenir

L'environnement économique étant difficile, nous ne pouvons préjuger de la qualité des perspectives d'avenir.

III – Frais de recherche et de développement

Néant.

IV- Liste des participations

Néant

V – Informations relatives aux délais de paiements

Dans le cadre des dispositions de l'article L441-6-1 et D441-4 du code de commerce, nous vous communiquons, en annexes, le tableau relatif aux délais de paiements.

Nous vous invitons maintenant à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy', written in a cursive style.

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 7, Avenue NIEL 75017 PARIS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2020	Exercice N-1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement	CX	CQ		
	Frais de développement	AF	AG		
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	970 000	970 000
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ	4 607	3 999
	Constructions	AR	AS	49 940	24 523
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	407 562	129 183
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BB	BC		
	Autres participations	BD	BE		
	Créances rattachées à des participations	BF	BG		
	Autres titres immobilisés	BH	BI	16 216	16 112
	Prêts	BJ	BK	1 448 324	1 54 775
	Autres immobilisations financières	BL	BM		
	TOTAL (II)	BN	BO	1 293 550	1 351 786
	STOCKS *	BP	BQ		
	En cours de production de biens	BR	BS		
	En cours de production de services	BT	BU	7 652	9 197
	Produits intermédiaires et finis	BV	BW		
	Marchandises	BX	BY		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BZ	CA	37 589	5 181
	CRÉANCES	CB	CC		
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés (3)	CD	CE		
	Autres créances (3)	CF	CG	192 602	114 421
	Capital souscrit et appelé, non versé	CH	CI	1 253	10 687
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CJ	CK	239 096	139 485
	Disponibilités	CW			
	Charges constatées d'avance (3)	CM			
	TOTAL (III)	CN			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CO	IA	1 687 421	1 54 775
	Pertes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			1 532 646	1 491 272
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété :				
	Immobilisations	Stocks :		Créances :	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Néant ☐

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 10 000)				DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)				DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)				DG			
	Report à nouveau				DH	(22 046)	(43 047)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(40 739)	21 001	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	(52 785)	(12 046)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	493 023	399 185	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	1 024 079	1 018 037	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	28 333	51 667	
	Dettes fiscales et sociales				DY	39 997	34 429	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	1 585 431	1 503 318	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 532 646	1 491 272	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Écart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 172 527	1 200 413	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : 7NIEL

Néant ☐

				Exercice N				Exercice N-1		
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	245 745	FB		FC	245 745	664 842	
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets		FJ	245 745	FK		FL	245 745	664 842	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN			
	Subventions d'exploitation						FO	40 252		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	3 810	15 172	
	Autres produits (1) (11)						FQ	9	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	289 817	680 023	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	71 024	189 656	
	Variation de stock (marchandises)						FT	1 545	(681)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
	Autres achats et charges externes (3)						FW	90 046	107 518	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	3 792	8 424	
	Salaires et traitements						FY	89 975	228 169	
	Charges sociales (10)						FZ	9 368	57 686	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	61 560	60 100	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	2 522	3 191	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	329 832	654 064	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(40 015)	25 959	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	724	4 957	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	724	4 957	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(724)	(4 957)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(40 739)	21 001		

DGFIP N° 2053 2021

Néant	
-------	--

Ⓢ Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier